

COMMUNE DE DANNEMOIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 08 avril 2022 conformément aux articles 2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'ordre du jour suivant :

1. Compte de Gestion 2021
2. Compte Administratif 2021
3. Affectation du Résultat de fonctionnement,
4. Taux d'Imposition 2022
5. Budget Primitif 2022
6. Vote des subventions aux associations
7. Changement du représentant titulaire au SEMEA
8. Changement du représentant titulaire au Syndicat de Musique
9. Avenant à la Convention du RPI Dannemois/Courances

INFORMATIONS DIVERSES

Sont présents : M. Fabien KEES, Maire,
Mme Fernanda DOS SANTOS MORAIS, Mme Monique PAILLET, M. Olivier MARTIN, Maires-Adjointes
Laurence AFONSO, Jennifer GAUTRET, Joanna HAMONIAUX,
Richard HEYSEN, Sandra RODIER, Bertrand SARREY, Frantz VAUDRY, Conseillers Municipaux

Absent excusé ou représenté : M. Fabrice DURAND donne pouvoir à M. Fabien KEES

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien KEES qui souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux ainsi qu'aux personnes de l'assistance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- Rajout du point 10 « Mise en place des frais d'écolage pour la rentrée 2022/2023 »

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordre du jour a été débattu lors d'une réunion de travail du 6 avril 2022

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance, Madame Jennifer GAUTRET qui accepte.

Monsieur le Maire s'assure que l'ensemble des élus du Conseil Municipal a bien pris connaissance du procès-verbal du 02 février 2022 envoyé de façon dématérialisée et précise que l'affichage réglementaire a été respecté.

Le procès-verbal du 02 février 2022 est adopté à l'unanimité.

1 - COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 du receveur municipal dont les résultats constatés sont identiques à ceux du Compte Administratif 2021

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le Compte de Gestion 2021 présenté par Mme la Trésorière,

Considérant les résultats du Compte Administratif 2021 identiques aux résultats du Compte de Gestion de Mme la Trésorière,

Il convient de demander au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour permettre au Conseil Municipal sous la présidence de Madame Fernanda DOS SANTOS MORAIS, Maire-Adjoint, d'approuver le Compte Administratif 2021 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	491 842,70
RECETTES :	537 941,24
Excédant de clôture :	46 098,54
Excédent exercice précédent :	254 654,13
Excédent global d'exercice	300 752,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	122 138,70
RECETTES :	104 548,83
Déficit de clôture	17 589,87
Déficit de l'exercice précédent	55 135,38

RESTE A REALISER

DEPENSES	50 000,00
RECETTES	7 437,00
Déficit	42 563,00

Déficit global de l'exercice 115 288,25

soit un résultat cumulé de 185 464,42

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT,

Le Maire propose au conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit:

- Affectation à la section de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2022 : **185 464,42**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

4 - TAUX D'IMPOSITION 2022

Vu l'état de notification des taux d'imposition 2022 des taxes locales,
 Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121.29, L2311.1 et suivants, L2331.3,
 Vu l'état 1259 portant notamment notification des bases d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2022,
 Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition cette année et de fixer les deux taxes locales pour l'année 2022 comme suit :

TAXES	TAUX 2022	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2022	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2022
Taxe habitation	S.O	S.O	40 512,00
Taxe sur le foncier bâti	26,47 %	961 800,00 €	254 588,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	42,43 %	29 700,00 €	12 602,00 €
RESSOURCES FISCALES 2022			307 702,00 €

Garantie individuelle à ressources (GIR) : 76 583 € à inscrire en dépenses au 73923
 Allocations compensatrices à inscrire en recettes au chapitre 74 : 1 299,00 €
 TOTAL DES RESSOURCES FISCALES: 307 702€ + 1 299€ = 309 001,00€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition 2022.

5 - BUDGET PRIMITIF 2022.

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2021 identiques aux résultats du Compte de Gestion 2021 de Madame la Trésorière, Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2022 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 731 065,99 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 196 062,99,00 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2022

6 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire lit le tableau des subventions allouées pour 2022 aux associations.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUE
ASSOCIATION DANNEMOIS SE RACONTE	800.00
JEUNES SAPEURS POMPIERS VAL ECOLE	150.00
COOPERATIVE SCOLAIRE (Les petits débrouillards)	850.00
ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00
FNACA COMITE MILLY LA FORET	150.00
LE SOUVENIR FRANÇAIS	150.00
LIGUE DEP CONTRE LE CANCER	100.00
SECOURS CATHOLIQUE	200.00
SECOURS POPULAIRE MILLY LA FORET	200.00
FOOTBALL CLUB MILLY GATINAIS	200.00
ATA	400,00
LA DANNEMOISIENNE	2000,00

LA PASSION DU ROUGE	150,00
UNION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS	150.00
TOTAL DES SUBVENTIONS	5,700.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à la majorité (2 abstention) le tableau des subventions 2022.

7 - CHANGEMENT DU REPRESENTANT TITULAIRE AU SEMEA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier les représentants du SEMEA afin d'accroître la représentation de la commune au sein du syndicat.

Monsieur le Maire propose la modification suivante :

Monsieur Olivier MARTIN titulaire
Madame Joanna HAMONIAUX titulaire
Madame Jennifer GAUTRET suppléante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la nomination des membres cités ci-dessus.

8 - CHANGEMENT DU REPRESENTANT TITULAIRE AU SYNDICAT DE MUSIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier les représentants au syndicat de Musique afin d'accroître la représentation de la commune au sein du syndicat.

Monsieur le Maire propose la modification suivante :

Madame Sandra RODIER, titulaire
Madame Joanna HAMONIAUX titulaire
Monsieur Richard HEYSEN suppléante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la nomination des membres cités ci-dessus.

9 - AVENANT A LA CONVENTION DU RPI DANNEMOIS/COURANCES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention du RPI Dannemois / Courances signée, il était stipulé que les frais d'écolage étaient fixés à hauteur de 650 euros et qu'ils seraient révisés chaque année.

Il s'avère que les coûts de fonctionnement de l'école maternelle ont été sous évalués surtout la part des charges du personnel.

Une réunion avec les représentants du Conseil Municipal de Courances a eu lieu en mairie de Dannemois afin de modifier cette convention par un avenant.

Monsieur le Maire propose de passer les frais d'écolage de 650 euros à 850 euros.

Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention, et 2 contre) accepte de modifier la convention du RPI par un avenant concernant les frais d'écolage à savoir 850 euros.

10 MISE EN PLACE DES FRAIS D'ECOLAGE POUR LA RENTREE 2022/2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est souvent sollicité par des parents extérieurs afin de scolariser leurs enfants à Dannemois.

Actuellement aucun frais d'écolage n'est demandé à la commune de domiciliation.

Lors de la réunion de travail, il a été proposé de mettre en place des frais d'écolage à hauteur de 1 000 euros à partir de l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité, accepte la mise en place des frais d'écolage pour un montant de 1000 euros à compter de la rentrée de septembre 2022

INFORMATIONS

- La traditionnelle chasse à l'œuf aura lieu le 17 avril 2022 au terrain de loisirs à partir de 11 h 00 organisée par la Dannemoisienne.

- le 8 mai 2022 rassemblement devant la mairie à 11 heures.

La séance est levée à 20 h 15

Fabien KEES

Fernanda DOS SANTOS MORAIS

Monique PAILLET

Olivier MARTIN

Laurence AFONSO

Jennifer GAUTRET

Joanna HAMONIAUX

Richard HEYSEN

Sandra RODIER

Bertrand SARREY

Frantz VAUDRY

Fabrice DURAND
pouvoir à M. Fabien KEES